

COMMUNE de MAYENNE



Note de Présentation synthétique accompagnant le projet de BUDGET PRIMITIF 2022



Table des matières :

- I) Les mesures nationales concernant les collectivités locales
- II) L'évolution de la population de Mayenne
- III) Section de fonctionnement 2022
 - A. Les recettes de fonctionnement
 - 1) Structure des recettes de fonctionnement
 - 2) La fiscalité 2022
 - 3) Les dotations et participations 2022
 - 4) Les produits de nos services
 - 5) Les autres recettes
 - B. Les dépenses de fonctionnement
 - 1) Structure des dépenses de fonctionnement
 - 2) Les dépenses de personnel
 - 3) Les dépenses des services
 - 4) Les atténuations de produits
 - 5) La subvention au CCAS
 - 6) Les subventions aux associations
 - 7) Les autres dépenses
 - 8) Les provisions
 - 9) Les charges financières
 - 10) Les dépenses imprévues
 - 11) Les amortissements
 - 12) Le virement à la section d'investissement
 - C. L'équilibre budgétaire 2022 prévisionnel
- IV) Section d'investissement 2022
 - A. Les recettes d'investissement
 - 1) Le FCTVA
 - 2) Les autres recettes d'investissement
 - 3) Les financements publics externes
 - 4) Les reports 2021
 - B. La capacité à investir 2022
 - C. Les dépenses d'investissement
 - 1) Le remboursement du capital de la dette
 - 2) Le programme d'investissement 2022
 - 3) Les reports 2021
- V) La structure de la dette au 1^{er} janvier 2022
- VI) Les ratios 2022

Introduction

Les orientations financières 2022 ont été présentées avec le **Rapport d'Orientations budgétaires** en séance du 17 mars dernier. Elles ont servi à construire le budget primitif 2022 à partir des postulats suivants :

- Un **contexte sanitaire** qui perdure en ce début d'année,
- Une reprise attendue des activités organisées par les services (manifestations sportives, animations, cimsa ...),
- Une reprise de fréquentation de nos services, des locations de nos salles, des droits de place des marchés, de terrasse ...
- Une **crise énergétique** sans précédent depuis l'éclatement du conflit entre la Russie et l'Ukraine entraînant une volatilité extrême du prix du gaz et de l'électricité,
- L'inscription d'une marge de sécurité intégrée au budget de fonctionnement avec l'inscription d'un crédit de dépenses imprévues de 100 000 € pour faire face à l'inflation prévisionnelle (prévision annuelle Banque de France de 3,7%), à la remontée éventuelle des taux d'intérêts, à l'augmentation du prix des denrées alimentaires (céréales) et à l'augmentation des fluides,
- Un **produit fiscal dynamisé** par le coefficient de revalorisation des bases de 3,4% et calculé à partir de taux d'imposition stables,
- Une attribution de compensation versée par Mayenne Communauté minorée sur 18 mois (intégrant le rattrapage de 6 mois du transfert de la compétence mobilités au 01/07/21),
- Le maintien du soutien en direction des associations et du CCAS pour lesquels la Ville consacre 9% de son budget de fonctionnement (1 418 615 € en 2022),
- La **déclinaison du programme politique** (démocratie participative autour du centre-ville, animations de la Ville, tarification sociale du restaurant scolaire)
- La maîtrise du fonds de roulement,
- La mise en oeuvre du programme pluriannuel d'investissement (démocratie participative, rénovation des salles de sport, réseau de chaleur biomasse, revitalisation du centre-ville, effacement de réseaux ...)

Le **budget primitif 2022** est proposé avec une **reprise anticipée des résultats 2021** (avant l'adoption du compte administratif) qui interviendra courant juin 2022. Ces résultats 2021 sont excédentaires en section de fonctionnement de **7 217 125,65 €** et déficitaires en section d'investissement de **2 723 412,48 €**. Considérant le besoin de financement de la section d'investissement 2021 de 4 544 853,47€, la reprise de résultat de fonctionnement 2022 sera de **2 672 272,18 €**.

Le volume budgétaire du budget primitif 2022 du budget principal, tous mouvements confondus est de **32,6M€**.

Volume budgétaire BP 2022	DÉPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
RESULTAT 2021				2 672 272
FONCTIONNEMENT	16 152 297	3 906 575	17 125 286	261 314
	20 058 872 €		20 058 872 €	
RESULTAT 2021		2 723 412		
INVESTISSEMENT	9 494 761	261 314	8 572 912	3 906 575
	12 479 487 €		12 479 487 €	

VOLUME BUDGÉTAIRE BP 2022	32 619 359 €	32 619 359 €
------------------------------	--------------	--------------

Rappel BP 2021 après décision modificative : volume budgétaire (tous mouvements confondus) :

34 928 574 €.

I) Les mesures nationales concernant les Communes

La loi de finances pour 2022 a peu d'impact pour les collectivités. Il s'agit de la dernière de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et le dernier de l'actuel quinquennat. Le document contient des ajustements sur les réformes fiscales et marque la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation calculé à partir des indices des prix à la consommation hors tabac entre nov n-1 et nov -2 est fixé pour 2022 à **1,034**. Ce coefficient servira de base de calcul pour faire évoluer les bases fiscales de taxes foncières et de Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires de 3,4%. Pour information, ce pourcentage était de 0,2% en 2021 et 1,2% en 2020.

En matière de Dotations :

La Dotation Globale de Fonctionnement 2022 est stable avec un montant de 26,798 milliards € : 18,5 milliards € pour le bloc communal et 8,5 milliards € pour les départements.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes comprend la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation). La loi de finances 2022 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de la population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. Ils sont supérieurs dans cette loi de finances 2022 à ceux de l'année dernière à savoir des hausses de 95M€ pour la DSU et la DSR (+90M€ en 2021).

L'écrêtement de la dotation forfaitaire était opéré sur les communes dont le potentiel fiscal par habitant logarithmé était supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant logarithmé constaté pour l'ensemble des communes. Cette LFI 2022 modifie le seuil de l'écrêtement sur la dotation et remplace le nombre de 0,75 par 0,85.

Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022 :

Un effort massif sur l'investissement des collectivités par un abondement de l'enveloppe de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 920 millions € (+350 millions € par rapport à 2021) servant à financer les opérations prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sur des projets contribuant à la rénovation thermique, la transition énergétique, la mise aux normes, le développement du numérique ou encore les équipements liés à la hausse des habitants. Sur ces projets, un soutien financier pourra être autorisé jusqu'à 80 % du montant du projet.

La Taxe locale sur la publicité extérieure

Cette taxe faisait l'objet d'une déclaration annuelle portant sur les supports existants au 1^{er} janvier et d'éventuelles déclarations complémentaires réalisées dans les 2 mois suivant une installation ou une suppression. Depuis l'article 100 de la LFI 2022, les déclarations des entreprises ne porteront que sur l'installation, le remplacement ou la suppression de supports publicitaires. Elles doivent intervenir dans les 2 mois. Du côté du recouvrement de la taxe, il reste à compter du 1^{er} septembre de l'année d'imposition mais uniquement pour les déclarations intervenues avant le 30 juin de la même année.

La taxe d'aménagement

Cette taxe s'applique à toutes les opérations d'urbanisme (construction, extension ...) et les communes en perçoivent une partie.

Avant 2022, elles pouvaient la reverser, en tout ou partie, à leur EPCI. L'article 109 de la LFI oblige les communes à présent, à effectuer ce reversement, au prorata des charges de financement des équipements assumés par chaque collectivité. Depuis cette LF2022 le partage de la taxe d'aménagement est rendu obligatoire.

II) L'évolution de la population de MAYENNE

Les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans. Au 1^{er} janvier 2022, elles sont millésimées 2019. Les enquêtes de recensement étant réparties sur 5 années, il est recommandé de calculer des évolutions sur des périodes d'au moins 5 ans. Ainsi les populations millésimées 2019 peuvent être comparées à celles de 2013.

Mayenne	En vigueur au 1 ^{er} janvier 2021	En vigueur au 1 ^{er} janvier 2019
	Légale au 1 ^{er} janvier 2019	Légale au 1 ^{er} janvier 2013
Population municipale	12 823	13 376
Population comptée à part	680	924
Population totale	13 503	14 300

Du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, l'enquête annuelle de recensement qui devait se tenir en 2021 a été reportée en 2022.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (les étudiants, les personnes résidants dans une maison de retraite, les personnes résidants dans une communauté religieuse ou dans une caserne, les personnes sans domicile fixe).

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. Elle sert de référence au calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

III) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe :

- ✓ toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de transfert de charges, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions)
- ✓ toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des prestations de services.

En 2022, la section de fonctionnement présente un budget à hauteur de 20 058 872 € après reprise anticipée du résultat de fonctionnement excédentaire de 2021 de 2 672 272 €.

A. Les recettes de fonctionnement 2022

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 s'établissent à 17 125 286 €, avec en prépondérance les recettes fiscales (impôts et taxes) qui constituent **70 %** des recettes réelles de fonctionnement 2022 et 38% pour les impôts directs des ménages, 25% pour l'attribution de compensation versée par Mayenne Communauté.

1) Structure des recettes de fonctionnement 2022

LES RECETTES	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Impôts et taxes	12 014 952	12 146 838	11 878 887	-267 951 €	-2%
Dotations et participations	2 785 171	2 755 018	2 794 013	38 995 €	1%
Produits des services	1 993 059	1 814 284	1 932 990	118 706 €	7%
Autres produits	477 854	653 303	519 396	-133 907 €	-20%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 271 036	17 369 442	17 125 286	-244 156 €	-1%
Résultat de fonctionnement n-1	5 308 683	5 308 683	2 672 272	-2 636 411 €	-50%
Opérations d'ordre	348 117	352 449	261 314	-91 135 €	-26%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 927 836	23 030 574	20 058 872	-2 971 702 €	-13%

2) Les impôts et taxes 2022

Ce chapitre s'élève à **11 878 887 €**. Il présente une diminution de 2 % par rapport au réalisé 2021 (-267 951 € en valeur).

Un évènement majeur vient expliquer cette variation : le transfert de la compétence mobilités à Mayenne Communauté du 1^{er} juillet 2021, qui a 2 impacts :

- L'absence de recette du versement mobilité en 2022 : - 208 829 € par rapport à 2021,
- La diminution de l'Attribution de Compensation (AC) de Mayenne Communauté conséquence de la neutralité du transfert de la compétence mobilité depuis l'engagement de Mayenne Communauté pour devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Deux autres évènements sont à signaler :

- la diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire de 18 551 € qui découle de l'inscription d'un montant intermédiaire entre le montant plancher et le montant perçu en 2021 de Mayenne Communauté
- L'inscription de la recette issue des droits de place des marchés attendue pour 2022 à hauteur de 22 000 € identique à son niveau de 2019.

Détail des recettes du chapitre lié à la fiscalité :

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Impôts directs locaux - taxes ménages -	6 250 662 €	6 302 310 €	6 502 557 €	200 247 €	3%
Rôles supplémentaires	- €	1 607 €	- €	-1 607 €	-100%
Attribution de Compensation	4 555 430 €	4 555 430 €	4 285 430 €	-270 000 €	-6%
Dotations de Solidarité Communautaire	70 000 €	88 551 €	70 000 €	-18 551 €	-21%
Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales	170 902 €	170 902 €	170 900 €	-2 €	0%
Droits de place	- €	1 619 €	22 000 €	20 381 €	1259%
Taxes de crémation	4 480 €	4 560 €	- €	-4 560 €	-100%
Versement mobilité	208 478 €	208 829 €	- €	-208 829 €	-100%
Taxe sur l'électricité	295 000 €	305 518 €	306 000 €	482 €	0%
Emplacements publicitaires	110 000 €	111 456 €	112 000 €	544 €	0%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	350 000 €	396 051 €	410 000 €	13 949 €	4%
Autre fiscalité		6 €			
TOTAL	12 014 952 €	12 146 838 €	11 878 887 €	-267 951 €	-2%

a) Les recettes des impôts directs locaux = 6 502 557 €

Deux Rappels :

1° Jusqu'à 2020, les impôts directs locaux étaient composés de la taxe d'habitation (sur les résidences principales et les résidences secondaires), des taxes foncières sur le bâti et le non bâti ;

Avec la réforme de la taxe d'habitation, en application pour les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et remplacée par la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. En compensation de cette perte de produit de taxe d'habitation, la Ville bénéficie de la part départementale sur le foncier bâti en récupérant le taux 2020 du Département. Ainsi en 2022, comme en 2021 notre taux de référence sera de **39,48%** soit le taux communal de 2020 de 19,62 % + le taux du Département de 19,86%.

2° Autre mesure nationale ayant des répercussions sur la fiscalité celle liée au plan de relance (LF 2021 article 29) qui supprime 50% de la valeur locative des établissements industriels sur le foncier bâti. Cette perte de recette pour la Ville est intégralement compensée par le versement d'une allocation compensatrice depuis 2021 (inscrite au chapitre des dotations et participations).

Au titre de 2022, les bases fiscales des impôts directs locaux de Taxes Foncières et de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires sont revalorisées à partir d'un coefficient national de revalorisation de 3,4% (il était de 0,2% pour 2021) qui s'applique seulement sur les locaux d'habitation. A cette variation s'ajoute la variation physique liée aux ajouts, modifications apportées par le contribuable sur son bien imposable.

Ci-après le produit fiscal attendu pour 2022 à partir de taux de fiscalité inchangés soit pour la THRS : 13,04 %, pour la TFB : 39,48% et pour la TFNB : 41,20%.

Le produit fiscal 2022 tel que notifié par l'état fiscal n°1259 reçu le 11/03 dernier est de :

	Produit 2021	Produit notifié 2022
Taxe d'habitation résidences secondaires	109 379	113 082
Taxe Foncière Bâti	6 137 372	6 330 724
Taxe Foncière Non Bâti	55 559	58 751
TOTAL impôts directs locaux	6 302 310 €	6 502 557 €

Le produit fiscal 2022 au titre de la taxe foncière sur le bâti intègre l'ensemble du panier fiscal de TH de 2020 soit les compensations d'exonération de TH 2020, la moyenne des rôles supplémentaires (2018-2020) et le produit de TH 2020.

b) L'attribution de compensation pour 2022

Elle est budgétée en 2022 pour **4 285 430 €** à partir d'un montant estimé et d'une minoration de 270 000 € par rapport à l'AC perçue en 2021. En effet, l'AC définitive sera déterminée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 17/03/2022 avec pour objectif d'évaluer le coût du transfert de charges nettes de la Ville vers Mayenne Communauté depuis le 01/07/21. La minoration de 270 000 € projetée (avant CLECT) pour 2022 comprend le rattrapage des 6 mois de transfert de la dépense nette de 2021 compte tenu de l'absence du CLETC en 2021.

c) La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

La DSC est budgétée pour **70 000 €** en référence au montant intermédiaire de l'enveloppe plancher fixée par Mayenne Communauté à 300 000 € en 2022. En fonction de la situation financière de Mayenne Communauté de 2021, ce montant sera ajusté.

d) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC)

Cette recette est attendue pour 2022 à un montant stable au regard de 2021 soit **170 900 €**, dans la mesure où l'Etat n'a pas choisi d'augmenter l'enveloppe nationale (stabilisée depuis quelques années à 1 milliard d'€).

e) Les autres recettes fiscales

On trouve :

- La recette des emplacements publicitaires de **112 000 €** inscrite en référence à son montant perçu en 2021 (111 456 €) ;
- La taxe sur l'électricité est inscrite pour **306 000 €** en référence au montant réalisé en 2021 (305 518 €).
- La taxe additionnelle aux droits de mutation (de 1,2%) est attendue pour **410 000 €** en progression de 13 949 € par rapport au réalisé 2021 compte tenu du nombre des transactions immobilières constaté sur Mayenne.

3) Les dotations et participations 2022 (16 % des recettes réelles de fonctionnement 2022)

LES RECETTES	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Dotations et participations	2 785 171	2 755 018	2 794 013	38 995 €	1%

Ce chapitre s'élève pour 2022 à **2 794 013 €**. Il est proposé en augmentation de 38 995 € (+ 1%) par rapport au budget réalisé 2021.

A noter que la DGF pèse à hauteur de 42% sur ce chapitre des dotations et participations et la compensation de l'Etat au titre des taxes foncières des établissements industriels à 32%.

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) = 1 170 553 € en 2022

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Rurale DSR, Dotation de Solidarité Urbaine DSU et Dotation Nationale de Péréquation DNP).

La loi de finances 2022 n'apporte aucune modification notable à ces dotations à l'exception de l'écrêtement sur la dotation forfaitaire de 85% au lieu de 75% sur le potentiel fiscal. Le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques depuis l'année 2018, la DF demeure toutefois soumise au mécanisme d'écrêtement. Cet écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. Ils sont supérieurs dans cette loi de finances 2022 à ceux de l'année dernière (cf page 4).

Dans ce contexte, pour calculer le montant de notre DF 2022, nous avons appliqué un écrêtement de 48 000 € au titre du potentiel fiscal de Mayenne (conformément à la LF 2022 cf page 4) et un abondement de 1 000 € au titre de l'évolution de la population.

Ainsi notre DF 2022 est inscrite pour :

Dotation forfaitaire n-1 = 721 302 €
-
Ecrêtements = 47 000 €
Dotation forfaitaire 2022 = 674 302 €

Pour 2022, la loi de finances a fixé les hausses de DSU et de DSR à 95M€, alors qu'en 2021 et en 2020 nous étions à + 90M€ de progression annuelle par dotation. La DNP n'a pas été abondée depuis la loi de finances de 2015. Nous inscrivons les montants 2022 des DSU, DSR et DNP comme suit :

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Dotation forfaitaire	721 302	721 302	674 302	-47 000 €	-7%
Dotation de Solidarité Rurale	307 366	307 366	316 587	9 221 €	3%
Dotation de Solidarité Urbaine	167 149	167 149	172 163	5 014 €	3%
Dotation Nationale de Péréquation	8 334	8 334	7 501	-833 €	-10%
TOTAL DGF	1 204 151 €	1 204 151 €	1 170 553 €	-33 598 €	-3%

b) Les compensations fiscales = 891 400 €

Les compensations fiscales de l'Etat enregistrent une progression importante en 2022 à + 35 017 € (+4%).

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Etat compensations fiscales taxes foncières	850 060	856 383	891 400	35 017	4%
Autres compensations		782			
TOTAL des compensations fiscales	850 060 €	857 165 €	891 400 €	34 235 €	4%

Pour rappel, les compensations ont fortement progressé en 2021 avec la mesure du plan de relance de l'Etat (article 29 de la LF 2021) qui contribuait à baisser de 10 milliards d'euros les impôts de production dans le but d'améliorer la compétitivité des établissements industriels. Ainsi, les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties de ces établissements ont été réduites de moitié. Cette mesure est neutralisée par l'État sur les budgets des collectivités concernées (Communes et EPCI) au moyen d'une compensation fiscale notifiée à la Ville pour 2022 à hauteur de 874 008 €. A noter que d'autres compensations fiscales pour la TFB sont inscrites pour 10 786 € et pour la TFNB à hauteur de 6 606 €.

La disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales entraîne de facto la disparition de la compensation d'exonération de la taxe d'habitation (pour les personnes de condition modeste).

c) Les autres participations

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
FCTVA	18 600	9 798	18 600	8 802 €	90%
Autres aides de l'Etat (fonds amorçage activités temps périscolaire)	50 000	41 426	46 000	4 574 €	11%
Département	2 880	4 680	20 000	15 320 €	327%
Communes membres du groupement	47 000	49 370	47 000	-2 370 €	-5%
Autres communes	2 000	1 993	2 000	7 €	0%
Participation CAF et MSA	548 350	526 044	529 960	3 916 €	1%
Participation des collèges et lycées équipements sportifs	50 000	44 469	50 000	5 531 €	12%
Dotation de recensement	-	-	2 500	2 500 €	
Dotation de titres sécurisées	12 130	15 921	16 000	80 €	0%
TOTAL Autres dotations et participations	730 960 €	693 702 €	732 060 €	38 358 €	6%

- Le **FCTVA** perçu en section de fonctionnement correspond au remboursement d'une partie de la TVA (16,404%) payée l'année précédente sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. La recette 2022 inscrite pour 18 600 € est calculée à partir de nos dépenses 2021 dans ces domaines,
- Les aides de l'Etat sont fixées à **46 000 €** avec 40 000 € pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires et 6 000 € dans le cadre de l'organisation des scrutins nationaux de 2022,
- Nous prévoyons une recette de **20 000 €** du Département pour l'organisation du CIMA de 2022,
- Les participations de la CAF (**510 500 €**) et de la MSA (**15 850 €**) sont liées aux prestations de services versées dans le cadre de nos services dédiés à la petite enfance (Maison de la Petite Enfance) et à l'enfance (centres de loisirs).
- Les participations du Département et de la Région pour l'occupation des salles de sports par les collégiens et lycéens sont inscrites pour **50 000 €** en progression de 5 531 € du fait de la reprise des fréquentations de nos salles.
- La dotation de recensement est inscrite pour **2 500 €**. Cette recette n'a pu être perçue en 2020 ni en 2021 faute de campagne organisée en raison de la crise sanitaire.

4) Les produits de nos services (11% de nos recettes réelles de fonctionnement 2022)

LES RECETTES	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Produits des services	1 993 059	1 814 284	1 932 990	118 706 €	7%

Ils sont inscrits pour **1 932 990 €** et enregistrent une augmentation de 7% par rapport au budget réalisé en 2021 (+ 118 706 €). Ils correspondent aux produits issus de la facturation de nos services et aux remboursements de frais supportés pour le compte de Mayenne Communauté, du CCAS ou d'autres redevables.

Ces recettes sont attendues et budgétées à un niveau correspondant à une **activité normale** sans incidence sur la fréquentation. A l'exception des concessions du cimetière (en baisse de 2 683 €), l'ensemble des recettes tarifaires sont revues à la hausse avec une recette attendue supérieure de 51 608 € sur la base d'une fréquentation « normale ». On retrouve également les droits des terrasses du centre-ville attendus pour 10 000 €.

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Concessions et redevances de cimetière	40 000	48 683	46 000	-2 683 €	-6%
Droits d'occupation de la voie publique	-	-	10 000	10 000 €	
Occupation du domaine public par les concessionnaires	22 500	18 998	20 000	1 002 €	5%
Jardins familiaux et parking du château	8 600	8 441	9 300	859 €	10%
Redevances issues de la fréquentation de nos services	285 620	247 363	273 390	26 027 €	11%
Restaurant municipal	850 000	773 596	790 000	16 404 €	2%
Remboursement des budgets annexes et du CCAS en contrepartie du personnel mis à disposition	440 689	398 655	416 000	17 345 €	4%
Remboursement de frais supportés pour le compte de Mayenne Communauté	283 000	273 381	306 300	32 919 €	12%
Remboursement de frais supportés pour le compte d'autres organismes	62 650	45 166	62 000	16 834 €	37%
TOTAL des produits des services	1 993 059 €	1 814 284 €	1 932 990 €	118 706 €	7%

5) Les autres recettes = 519 396 €

LES RECETTES	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Autres produits	477 854	653 303	519 396	-133 907 €	-20%

On trouve les atténuations de charges relatives au stock du magasin (**162 000 €**), les produits exceptionnels de **43 439 €**, la reprise de provision effectuée sur la dette garantie de Copainville de **13 560 €** et les loyers tirés de l'occupation de nos immeubles pour **300 397 €** qui se déclinent comme suit :

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Hôtel de Ville (pour Mayenne Communauté et le CCAS)	42 125	42 251	42 525	274 €	1%
Bâtiment Les Possibles Agitato formation	37 422	37 422	37 422	0 €	0%
Théâtre	650	220	650	430 €	195%
Kiosque	6 500	6 625	6 500	-125 €	-2%
Salle polyvalente	12 000	2 166	12 000	9 834 €	454%
La Visitation	37 500	37 469	38 000	531 €	1%
Autres salles municipales (Grimaldi, maison Bertrand, salles Chateliers, barre Ducale ...)	25 000	14 753	25 000	10 247 €	69%
Immeubles loyers sociaux (Davière, Vieille route d'Ambrières, impasse Carpentier ...)	50 000	56 383	55 000	-1 383 €	-2%
Hébergement Châteliers	4 000	220	4 000	3 780 €	1718%
Parc privé	63 500	65 078	60 000	-5 078 €	-8%
Locaux st martin	9 700	10 346	10 500	154 €	1%
Maison de la Pêche	4 500	4 343	4 500	157 €	4%
Terrains agricoles	3 850	4 253	4 300	47 €	1%
TOTAL des loyers	296 747 €	281 529 €	300 397 €	18 868 €	7%

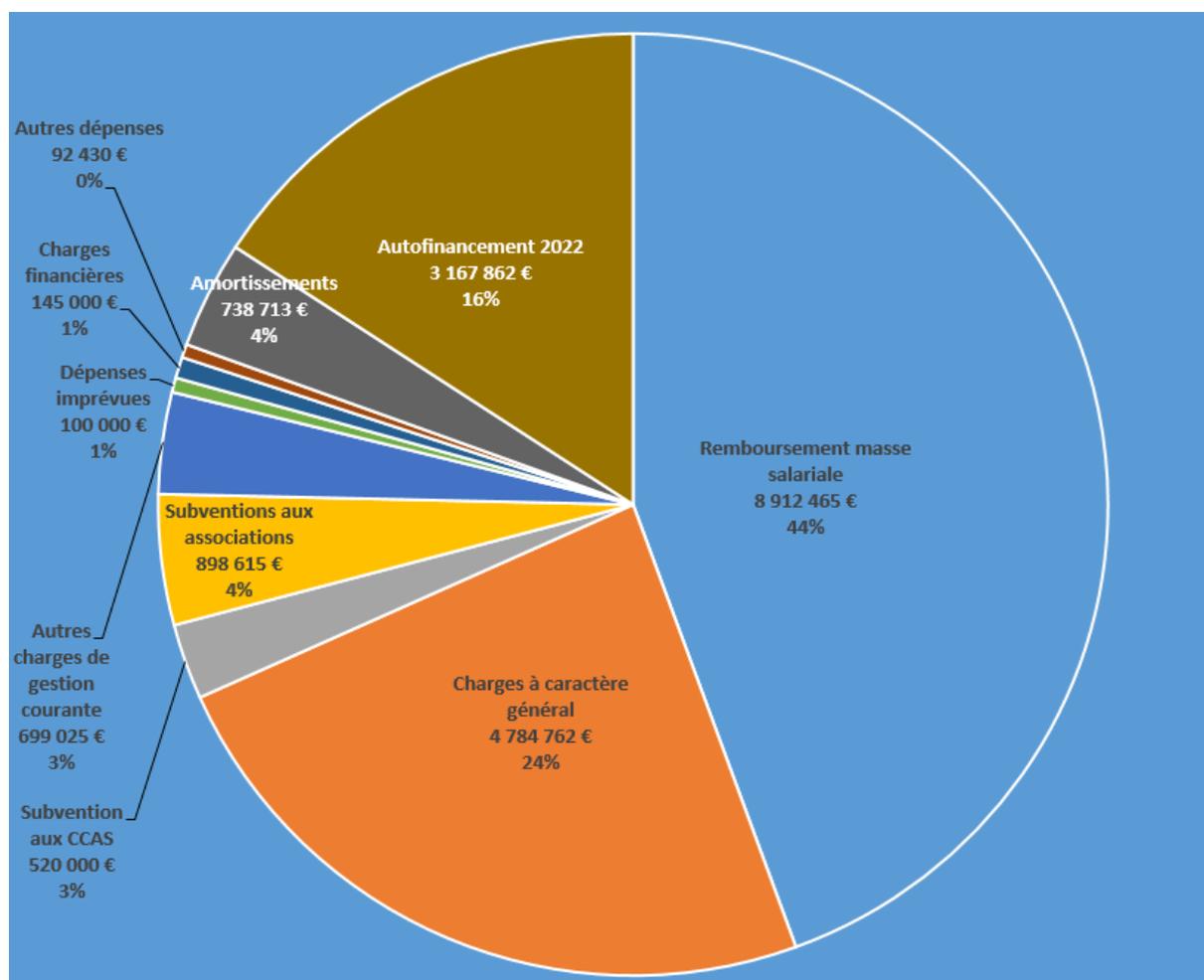
La recette issue des loyers progresse de 7% comparativement au réalisé 2021. Ce dynamisme est lié à une reprise de nos locations de salles.

Aux recettes réelles 2022 de **17 125 286 €**, s'ajoutent les opérations d'ordre en recette de 261 314 € et la reprise du résultat 2021 de 2 672 272 € pour obtenir un

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 de	20 058 872 €
---	---------------------

B. Les dépenses de fonctionnement = 20 058 872 €

1) Structure des dépenses de fonctionnement 2022



Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes thématiques :

LES DÉPENSES	BP 2021 après DM	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Remboursement masse salariale	8 767 760	8 476 734	8 912 465	435 731,43	5%
Charges à caractère général	4 811 750	4 255 399	4 784 762	529 363,34	12%
Atténuations de produits (FPIC et reversement de fiscalité)	79 828	78 358	78 930	572,00	1%
Subvention aux CCAS	520 000	520 000	520 000	0,00	0%
Subventions aux associations	873 015	870 343	898 615	28 271,67	3%
Autres charges de gestion courante	668 021	647 475	699 025	51 549,58	8%
Dépenses imprévues	95 623		100 000	100 000,00	
Charges financières	175 000	160 167	145 000	-15 166,81	-9%
Charges exceptionnelles	9 000	1 512	8 500	6 988,24	462%
Provision	15 958	15 958	5 000	-10 958,00	-69%
TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 015 955	15 025 946	16 152 297	1 126 351,45	7,5%
Amortissements	673 842	787 503	738 713	-48 790,43	-6%
Autofinancement	6 238 039		3 167 862		
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 927 836	15 813 449	20 058 872		

2) Le remboursement de la masse salariale (chapitre 012)

L'année 2022 correspond à la cinquième année de mise en œuvre de la gestion unifiée du personnel avec Mayenne Communauté comme employeur unique. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, Mayenne Communauté supporte, dans un premier temps, l'intégralité des charges de personnels. Chaque mois, selon la convention signée en décembre 2017, Mayenne communauté appelle le remboursement des charges salariales, en fonction du temps de travail des agents travaillant uniquement pour le compte de la ville et de celui consacré à la Ville par les agents mutualisés.

Le budget RH de la ville de Mayenne est donc impacté par la gestion unifiée. Les pourcentages pris en compte pour la répartition de la masse salariale entre la ville de Mayenne et Mayenne Communauté ont été mis à jour en 2022. Il est à noter qu'un travail s'engage autour des indicateurs de la gestion unifiée du personnel en avril et mai 2022.

Lors de la présentation du BP 2021, le volet RH avait un montant proposé de **8 767 760 €** pour un réalisé de **8 476 734 €**.

Pour 2022, le montant proposé est de **8 912 465 €** soit une variation de CA 2021 à BP 2022 de 435 731.43 € (5 %).

Structure des effectifs de la Ville de Mayenne

- La répartition des effectifs :

Au sein des effectifs de Mayenne communautés (441 agents dont 328 titulaires, 109 non-titulaires et 4 apprentis), les agents peuvent se répartir en 3 catégories :

- Les agents affectés à 100% à la Ville de Mayenne :
- Les agents affectés à 100% à Mayenne communauté
- Les agents dits mutualisés.
-

- La structure des effectifs par âge et par sexe :

La structure des effectifs est vieillissante et a un impact sur la gestion des ressources humaines. Les agents sont plus fragiles en termes de santé mais on peut aussi noter des départs à la retraite qui vont conduire, sur plusieurs années, à des renouvellements presque complets des agents au sein de certains services. Ainsi pour l'année 2022, 4 départs à la retraites sont prévus à la ville de Mayenne. Au-delà de ces départs à la retraite, il faut souligner un turn-over important au sein de la ville de Mayenne.

Les dépenses de personnels

- Eléments pris en compte pour la détermination du budget prévisionnel

La proposition budgétaire est en augmentation par rapport au budget prévisionnel de 2021 de 144 705 €, essentiellement liée à des éléments structurels et conjoncturels :

- Réorganisation des services
- Dialogue social (chèques déjeuners)
- Glissement Vieillesse Technicité
- Avancement de grades
- Changement de catégorie pour les auxiliaires de puériculture
- Crise sanitaire (renfort dans les écoles et à la crèche)

A noter, toutefois, nous sommes repartis avec une projection d'effectif identique à 2021. Cette projection prend en compte les besoins liés à la crise sanitaire. On peut espérer un impact mesuré sur notre compte administratif 2022.

A défaut de pouvoir introduire correctement dans les calculs la revalorisation du point d'indice , il a été décidé de ne pas le retenir afin de ne pas surévaluer son impact budgétaire.

- Les autres informations impactantes sur le budget prévisionnel :
 - 4 départs à la retraite sont attendus et seront remplacés, sans tuilage sur la base du 3ème échelon des grilles indiciaires,
 - Le montant attendu pour les avancements d'échelon conformément à la reconduction de l'accord pluriannuel ;
 - Le financement de stagiaires écoles sur 3 ou 6 mois maximum ;
 - La gestion des absences (remplacement congés payés ou congés maladie), les compléments de temps partiels et les besoins occasionnels (surcroît d'activité entraînent des renforts saisonniers pour les périodes de forte activité dans certains services).
- Les autres dépenses non inscrites au chapitre 012 faisant partie intégrante du budget :
 - Les frais de déplacement et de missions sont reconduits à l'identique malgré la situation sanitaire et l'augmentation des coûts du carburant, et la mise en place du paiement des frais de repas au réel avec un plafond et non forfaitaire
 - L'accompagnement des agents dans le maintien à l'emploi pour des raisons de santé ou encore de reconversion professionnelle (quelques bilans de compétence sont prévus plus nombreux qu'en 2021)
 - La mise en œuvre de la loi sur la transformation de la fonction publique sur la participation à hauteur de 50% des frais de formation des apprentis.
 - l'évolution forte du budget de formation comparativement au réalisé 2021 pour relancer la formation professionnelle (plus 50 000 €)

Chantiers importants à entamer ou poursuivre en 2022 :

- Partager et mettre en œuvre avec les élus et les services les lignes directrices suivantes :
 - Nos convictions, nos valeurs
 - Une administration à l'écoute et équitable
 - Une administration en mouvement et innovante
 - Une administration responsable et sobre
 - Une administration durable
 - Nos fonctionnements
 - Notre relation à l'utilisateur
 - Nos relations managériales et nos fonctionnements internes (Entre directions, entre services, entre directeurs/responsables/agents)
 - Le travail collaboratif avec l' élu
 - La relation aux partenaires privés et institutionnels
- Renégociation accord pluriannuel :
 - Avantages sociaux (Protection sociale complémentaire = mutuelle prévoyance et mutuelle santé ...)
- Définition des lignes directrices de gestion ressources humaines :
 - Elaboration d'un règlement de formation
 - Poursuite du déploiement du télétravail y compris le ponctuel
 - Mise en place des périodes de préparation au reclassement
 - Politique de carrière et des rémunérations (critère d'avancement de grade, organigramme cible et régime indemnitaire, CDIisation des agents de la collectivité ...)
 - Plan égalité Femme Homme

- Plan de Continuité de service
- Dématérialisation
- Diagnostic et plan d'action sur les risques psycho sociaux
- Mise en place d'un travail (diagnostic et plan action) sur les risques psycho sociaux : L'objectif est de préparer la suite de la Fabrik, intégrer les RPS au document unique et de travailler sur l'accompagnement au changement.

3) Les charges à caractère général (chapitre 011)

	BP 2021 après DM	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Charges à caractère général	4 811 750 €	4 255 399 €	4 784 762 €	529 363 €	12%

Le chapitre des charges à caractère général correspond aux dépenses des services et représente le deuxième poste de dépenses de la Ville (30% des dépenses réelles de fonctionnement) après le remboursement des dépenses liées aux salaires. Elles sont proposées à hauteur de **4 784 762 €** et enregistrent une progression de 12 % par rapport au budget réalisé en 2021.

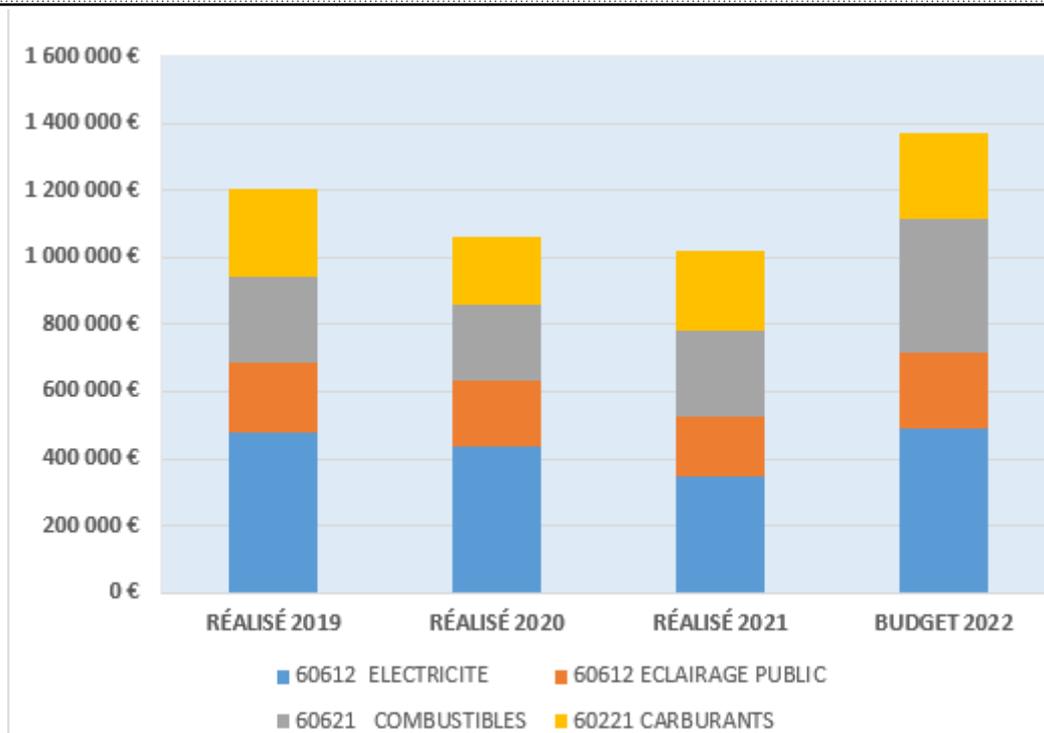
Cette progression de 12% soit + 529 363 € par rapport au réalisé 2021 a 4 origines différentes :

- Des événements propres au contexte national et international de 2022 :
 - L'explosion des prix du gaz et du pétrole avec comme première conséquence une hausse extrêmement rapide et préoccupante des prix de carburant qui dépassent désormais les 2 € le litre (cf zoom sur les fluides ci-après),
- Des actions liées à la déclinaison du programme politique :
 - La démarche de concertation auprès de la population sur la rénovation du centre-ville avec une dépense nouvelle de 40 920 €,
 - La location de nouvelles illuminations de Noël (+ 35 520 €),
- La reprise d'actions non réalisées en 2021 en raison de la crise sanitaire :
 - L'augmentation du crédit formation du personnel de 50 000 € comparativement au réalisé 2021 pour relancer la formation professionnelle après deux années de covid, permettre les bilans de compétence, la formation des apprentis,
 - Les frais de transport pour un déplacement vers Devizes notre ville jumelée en juin prochain (+ 12 000 €),
- Des événements liés à notre contexte local 2022
 - L'assurance dommage aux biens en progression de 4 150 € liée à la forte sinistralité suite à l'incendie du hall des expositions,
 - Le nettoyage de la piste d'athlétisme (dépense bisannuelle)
 - La poursuite de l'inventaire et diagnostic sanitaire et sécuritaire des arbres (40 000 €),
 - Le relevé GPS des surfaces espaces verts (11 760 €),
 - La mesure du radon dans les écoles maternelles et primaires (7 000 €)
 - L'AMO sur le futur contrat d'exploitation des installations de chauffage (14 775 €),
 - La carte scolaire pour l'accompagnement du projet éducatif local (8 000€).

A souligner que ce chapitre en raison du transfert de la compétence mobilités du 1^{er} juillet 2021 à Mayenne Communauté enregistre une diminution de la dépense du transport public auprès des cars bleus de 237 513 € par rapport au réalisé 2021.

Zoom sur le premier poste en poids financier du chapitre qui pèse pour 1 374 350 € en 2022 (dépenses d'électricité, de carburant, de combustibles). Les fluides représentent désormais 30 % des dépenses du chapitre.

FLUIDES	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	BUDGET 2022	Ecart 2022 sur le réalisé 21 en €	Ecart 2022 sur le réalisé 21 en %	poids du crédit au sein du chapitre
60612 ELECTRICITE	475 511	437 568	343 989	487 850	143 861 €	42%	10%
60612 ECLAIRAGE PUBLIC	211 963	195 683	179 507	227 300	47 793 €	27%	5%
60621 COMBUSTIBLES	257 100	228 450	258 752	399 200	140 448 €	54%	8%
60221 CARBURANTS	263 723	197 592	236 364	260 000	23 636 €	10%	5%
TOTAL	1 208 296 €	1 059 294 €	1 018 611 €	1 374 350 €	355 739 €	35%	29%



Le poste électricité est proposé en progression de 42% par rapport au réalisé 2021 (+ 143 861 €).

Le poste des carburants est proposé en progression de 10% (+ 23 636 €). Expiré, ce marché qui constitue un groupement de commande avec le CCAS et Mayenne Communauté est actuellement en cours de consultation sous forme d'appel d'offres.

Le poste combustible lié à notre consommation de gaz et de fioul est proposé en progression de 54% à + 140 448 € au regard du réalisé 2021.

En matière de consommation de combustible, les prix qui nous sont pratiqués sont actuellement encadrés par un marché confié à ENGIE COFELY qui vient à expiration le 31/08/2022. Nous avons confié l'écriture du cahier des charges de ce prochain marché d'exploitation des équipements de chauffage à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui comprend outre la fourniture de combustibles, la maintenance et le gros entretien de nos chaudières. Ces deux dernières dépenses sont inscrites pour 2022 à hauteur de 129 000 €.

Installations de chauffage	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	BUDGET 2022	Ecart 2022 sur le réalisé 21 en €	Ecart 2022 sur le réalisé 21 en %
maintenance annuelle - entretien courant	43 848 €	20 036 €	51 727 €	45 000 €	-6 727 €	
gros entretien sur chaudières	82 755 €	59 935 €	60 155 €	84 000 €	23 845 €	
	126 603 €	79 971 €	111 882 €	129 000 €	17 118 €	15%

Le contexte actuel fait peser de fortes incertitudes sur le poste des fluides et cette augmentation globale prévisionnelle de 35% (355 739 €) ne sera peut-être pas suffisante d'où le choix d'inscrire un crédit de dépenses imprévues de 100 000 € auquel nous pourrions recourir en cas d'inflation massive de cette dépense. Il est à noter également que consigne a été donnée pour diminuer les températures de chauffe de nos bâtiments.

Second poste de dépense du chapitre en poids financier (8% du chapitre) : les denrées alimentaires utilisées par notre restaurant municipal avec un crédit 2022 inscrit pour 392 000 € en progression de 6 585 € par rapport au réalisé 2021 compte tenu de notre politique de recours aux circuits courts et de l'augmentation du prix des denrées alimentaires comme le blé par exemple.

Autre poste de dépenses important sur ce chapitre, l'entretien courant de nos bâtiments publics réalisés par des entreprises extérieures programmé pour 110 000 € (réalisé 2021 à 77 487 € ; réalisé 2020 à 53 045 €).

Enfin signalons le crédit consacré aux études proposé à hauteur de 35 275 € qui comprend les études pour :

- la mesure de radon dans les écoles maternelles et primaires (7 000 €)
- l'écriture du cahier des charges pour le futur contrat d'exploitation des installations de chauffage dont l'expiration a lieu le 31/08/22 (14 775 €),
- le cœur de ville menée par le CAUE (3 000 €)
- la carte scolaire pour l'accompagnement du projet éducatif local (8 000 €)
- l'analyse des revêtements de route (2 500 €).

4) Les atténuations de produits

	BP 2021 après DM	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Atténuations de produits	79 828 €	78 358 €	78 930 €	572 €	1%

➤ Le Fonds de péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certains territoires pour la reverser à des territoires moins favorisés. La notion de territoire recouvre la prise en compte de la richesse des communes et de l'EPCI, en utilisant la mesure du potentiel financier agrégé. Depuis 2017, la Ville contribue au FPIC en plus d'en être bénéficiaire. Pour 2022, une dépense de **70 000 €** est prévue pour un niveau identique à celui du réalisé 2021 (70 898 €).

➤ Les reversements de fiscalité

Ils concernent d'abord un reversement de fiscalité à la Commune de Parigné proposé à **8 000 €** pour honorer notre engagement (sur une durée illimitée) en référence à l'avenant n°2 accepté par délibération n°19 du 09/12/2021 suite à une modification des limites territoriales entre les deux communes avec un reversement de 19,62 % des recettes de taxes foncières bâties perçues sur le secteur concerné (les Perrouins).

Autre remboursement de fiscalité celui qui a trait un dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs inscrit pour **930 €** en 2022.

5) La subvention au CCAS

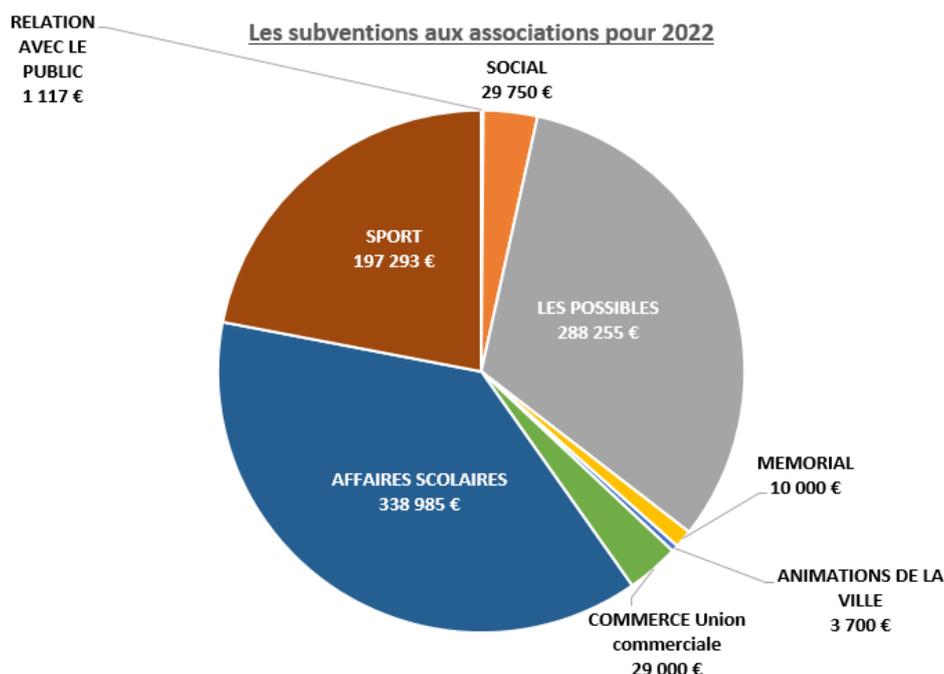
	BP 2021 après DM	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Subvention versée au CCAS	520 000 €	520 000 €	520 000 €	- €	0%

L'équilibre du budget de fonctionnement du CCAS ne peut être atteint sans apport financier de la Ville. Compte tenu d'une part, du niveau de l'excédent de fonctionnement dégagé par le budget 2021 du CCAS, de l'équilibre du budget de fonctionnement 2022 du CCAS d'autre part, la subvention à verser au CCAS pour 2022 peut être maintenue à son montant de 2021 soit **520 000 €**.

6) Les subventions aux associations de droit privé

	BP 2021 après DM	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Subventions aux associations	873 015 €	870 343 €	898 615 €	28 272 €	3%

Le montant des subventions inscrites au budget 2022 s'élève à **898 615€**. Il représente 5,6% des dépenses réelles de fonctionnement et supporte une augmentation de 28 272 € par rapport au réalisé 2021 qui s'explique par les subventions du domaine sportif (+ 13 155 € en raison de la reprise des compétitions sportives) et par la revalorisation du contrat d'association avec l'OGEC Don Bosco (+ 12 182 €).



7) Les autres dépenses

	BP 2021 après DM	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Autres charges de gestion courante	668 021 €	647 475 €	699 025 €	51 550 €	8%

On trouve à ce poste de dépenses les autres dépenses du chapitre dit des charges de gestion courante (65) avec :

- La contribution au SDIS appelée pour 2022 par Mayenne Communauté qui assure l'interface à hauteur de **421 186 €** en légère augmentation par rapport à 2021 (+ 1,36% ou + 6 973 € en valeur). Ce contingent 2022 représente 30,56 € par habitant de Mayenne.
- Les indemnités des élus pour **198 200 €** (réalisé 2021 à 193 289 €)
- Les créances admises en non-valeur à la demande du comptable sont inscrites pour une enveloppe de **25 000 €**
- Les contributions aux organismes autres que le SDIS s'élèvent **35 214 €** prévus auprès d'Enedis dans le cadre d'extensions de réseaux liés aux permis de construire (impasse du Bas Bourget ; lotissement la grande bretonnière ; place cheverus) et **400 €** à destination de la ville de LAVAL pour notre contribution aux frais de scolarité d'un élève domicilié à Mayenne.
- Une dépense de **9 000 €** est budgétée pour les chantiers argent de poche organisés dans l'année
- Les redevances des logiciels et à la Sacem pour les spectacles sont budgétées à hauteur de **10 025 €** (réalisé 2021 à 15 846 €).

8) Les provisions

A la demande du comptable, il est constitué une provision de **5 000 €** pour anticiper le risque de non recouvrement de créances. Cette provision est calculée sur la base de 25% des créances antérieures à 2021.

9) Les charges financières

	BP 2021 après DM	CA 2021	BP 2022	Variation de CA 2021 à BP 2022 en €	Variation de CA 2021 à BP 2022 en %
Charges financières	175 000 €	160 167 €	145 000 €	-15 167 €	-9%

Le chapitre des frais financiers intègre la charge des intérêts relatifs aux emprunts avec une inscription prévisionnelle de **145 000 €** pour 2022. Ces intérêts enregistrent une baisse de 15 167 € par rapport au réalisé 2021 du fait du profil d'amortissement de notre dette et des niveaux de taux variables escomptés (description de l'encours de dette page 27 et suivantes).

10) Les dépenses imprévues

Une enveloppe de **100 000 €** est constituée pour faire face à des dépenses exceptionnelles compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, à la crise énergétique et au risque inflationniste. Elle sera affectée aux nouvelles dépenses d'exploitation non inscrites au budget primitif ou aux aléas budgétaires sur les recettes en fonction de l'évolution de la situation.

11) Les amortissements

Les charges d'amortissement correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs de la Ville. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens à l'inventaire et s'élèvent pour 2022 à **738 713 €** soit une dépense supérieure de 70 000 € par rapport à l'exercice précédent.

12) Le virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint avec un virement de la section de **3 167 862 €**. Ce virement constitue l'autofinancement 2022.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 :

20 058 872 €

C. L'équilibre budgétaire prévisionnel pour 2022

	comptes administratifs		budget prévisionnel 2022
	2020	2021	
recettes de gestion	17 197 707 €	17 169 222 €	17 068 287 €
travaux en régie	38 261 €	264 591 €	150 000 €
dépenses de gestion	-14 195 304 €	-14 848 309 €	-15 893 797 €
épargne de gestion	3 040 665 €	2 585 504 €	1 324 490 €
charges financières	-205 516 €	-160 167 €	-145 000 €
charges exceptionnelles	-3 661 €	-1 512 €	-8 500 €
produits financiers	11 €		
produits exceptionnels	193 258 €	186 662 €	43 439 €
cessions	-00 €	-109 470 €	-16 028 €
épargne brute	3 024 757 €	2 501 017 €	1 198 401 €
dette	-1 390 663 €	-1 160 314 €	-1 033 200 €
épargne nette	1 634 094 €	1 340 703 €	165 201 €

Il est signalé que l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont des indicateurs généralement calculés sur les données du compte administratif.

IV) Section d'Investissement

A. Les recettes d'investissement 2022

1) Le FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA assure aux collectivités locales la compensation de la taxe sur la valeur ajoutée qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il s'applique uniquement aux dépenses éligibles répondant à certains critères. Il est calculé sur les dépenses de l'année précédente en appliquant un taux de 16,404% au montant TTC des dépenses éligibles. Pour la première année le calcul du FCTVA sera automatisé et assuré par les services de la Préfecture. Nous inscrivons au titre du FCTVA 2022 une recette de **419 000 €** nettement supérieure à celle perçue en 2021 (de 164 600 €) en lien avec la performance du taux de réalisation des dépenses d'équipement 2021 (80,4%).

2) Les autres recettes d'investissement

Elles sont constituées :

- De la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2021 par l'excédent de fonctionnement 2021 pour **4 544 853 €**,

- de la taxe d'aménagement attendue pour **120 000 €** (réalisé 2021 à 72 825 €),
- des cessions de biens immobiliers inscrites pour **16 028 €** avec les cessions de terrains à la Tricottière, rue Dugesclin et de matériel (tondeuse) et,
- des amendes de police 2022 attendues pour **35 942 €** pour un montant identique à celui encaissé en 2021.

3) Les financements publics externes

Au-delà de l'autofinancement, du FCTVA et autres, la Ville sollicite dans le cadre de ses projets d'équipement une participation financière de diverses structures publiques.

Les subventions d'équipement au titre de 2022 sont attendues pour **1 308 969 €** (cf. leur détail à partir de la page 23).

4) Les reports de 2021

En matière de recettes, les reports de crédits correspondent aux subventions d'équipement notifiées mais non perçues. Ils se chiffrent à **1 226 620 €** pour 2022 et comprennent notamment les recettes notifiées pour les projets suivants :

Libellé	Reports 2021	Libellé tiers
FINANCEMENT AUDIT EXTENSIONS RESEAU CHALEUR BIOMASSE	12 596,23	ADEME
FONDS D'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISÉS PAR LES COLLEGIENS	291 270,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAY
SALLE JEAN COLLET DSIL	74 046,00	ETAT
PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL SALLE JEAN COLLET	54 968,00	MAYENNE COMMUNAUTE
RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DETR	30 000,00	ETAT
TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DETR	21 000,00	ETAT
TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE FFF	26 100,00	FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL TERRAIN SYNTHETIQUE	150 000,00	MAYENNE COMMUNAUTE
EQUIPEMENT DIVERS MAISON DE LA PETITE ENFANCE CAF	6 816,00	CAF DE LA MAYENNE
DEPLACEMENTS DOUX RUE PRIEURE DE BERNE TRANCHE 3 DETR	70 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
FONDS DE CONCOURS DU DÉPARTEMENT TRAVAUX RUE DU PRIEURÉ DE BERNE	66 666,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAY
PLAN DE RELANCE ETAT A LA CONSTRUCTION DURABLE SUR 3 PC QUARTIER POMMIER	43 100,00	ETAT
FONDS FRICHE RENOUVELLEMENT URBAIN DU SITE ROULLOIS ANCIEN HOPITAL	140 000,00	ETAT
FCTVA 2020	164 600,00	ETAT
CESSIONS IMMOBILIERES	75 457,55	MAYENNE COMMUNAUTE et SCI LESIEUR
TOTAL GENERAL	1 226 619,78	

B. La capacité à investir 2022

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement cumulé à la reprise des excédents dégagés au budget 2021 permet de dégager une capacité à investir au titre de 2022 de **4 512 000 €** à partir du calcul suivant :

Fonctionnement 2022	Recettes réelles de fonctionnement 2022		17 125 286 €
	Dépenses réelles de fonctionnement 2022	-	16 152 297 €
	Résultat reporté excédentaire de fonctionnement 2021	+	2 672 272 €
	Autofinancement prévisionnel 2022		3 645 261 €
Investissement 2022	Autofinancement de la section de fonctionnement 2022		3 645 261 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé de 2021	+	4 544 853 €
	FCTVA	+	419 000 €
	Taxe Locale d'Aménagement	+	120 000 €
	Amendes de police	+	35 942 €
	Cessions immobilières	+	16 028 €
	Restes à réaliser 2021 des recettes	+	1 226 620 €
	Subventions du programme d'investissement 2022	+	1 308 969 €
	Résultat reporté déficitaire d'investissement 2021	-	2 723 412 €
	Remboursement du capital de la dette de 2022	-	1 033 200 €
	Restes à réaliser 2021 des dépenses	-	3 048 061 €
	Capacité à investir prévisionnelle 2022		4 512 000 €

C. Les dépenses d'investissement 2022

Les dépenses d'investissement 2022 sont constituées du remboursement en capital de la dette, des dépenses d'équipement nouvelles, et des reports de crédits de 2021 (dépenses engagées comptablement mais non réglées).

1) Le remboursement du capital de la dette et les remboursements des cautions

Le remboursement du capital de la dette inscrit au BP 2022 est en baisse de 127 519 €. Il s'élève à **1 033 200 €** contre 1 160 314 € en 2020. Cette baisse s'explique par le profil d'amortissement de notre dette (cf détail de la dette page 28 et suivantes)

Les remboursements des cautions sont inscrits à hauteur de **1 500 €** (location des jardins familiaux et du parking du Château). Cette même somme est inscrite en recette d'investissement pour les versements de caution.

2) Le programme d'investissement 2022

Après arbitrage, le programme d'investissement 2022 se chiffre à **5 412 000 €**. Compte tenu du montant de la capacité à investir de 4 512 000 € un emprunt d'équilibre de 900 000 € sera nécessaire en complément des subventions d'équipement attendues pour 1 308 969 €, soit un taux de financement externe ressort à 24 %.

Le programme d'investissement 2022 se décompose par compétence comme suit :

	Dépenses 2022	Subventions 2022	COMMENTAIRES
Informatique pour services			
Equipement informatique enveloppe annuelle de renouvellement (40 PC)	36 000,00		crédit anticipé 2022
Participation au renouvellement de Vidéoprojecteurs et PC	9 000,00		
Renouvellement de Vidéoprojecteurs + PC classes mobiles et PC enseignants dédiés tableaux numériques	70 000,00	25 800,00	Subvention Etat via Inspection académique
Renouvellement 4 Serveurs NAS bureautiques et switches niveau 3 POE	8 700,00		
Renouvellement Serveur de production type HP Proliant et licences	9 400,00		
Licences	3 000,00		
Logiciel métier ASVP	6 000,00		
Logiciel cimetièrre GESCIME Migration	2 988,00		
	145 088,00	25 800,00	
Entretien des locaux			
Aspirateurs	3 000,00		
	3 000,00	0,00	
Véhicules pour services			
Service entretien des locaux véhicule utilitaire type Kangoo	10 000,00		
Régie bâtiment remplacement de 3 utilitaires (occasions)	30 000,00		
Service des sports 1 véhicule de service pour le gardien du stade qui transporte du matériel entre les salles de sport (type renault trafic ou peugeot expert)	10 000,00		
Voirie - Remplacement d'un Camion benne de 7 tonnes de PTAC	70 000,00		
Propreté urbaine remplacement d'une Balayeuse de voirie 4 m ³	203 000,00		Crédit anticipé 2022.
Propreté urbaine Remplacement d'un camion benne	52 000,00		
Service des sports remplacement d'1 minibus (occasion)	40 000,00		
	415 000,00	0,00	
Bureau d'études bâtiment			
Scanner pour numériser les plans des bâtiments	7 000,00		
AMO Réseau de chaleur biomasse	110 000,00	70 000,00	crédit anticipé 2022
Accessibilité des bâtiments communaux	50 000,00		
	167 000,00	70 000,00	
Services communs Mairie			
Mise en œuvre du pacte de solidarité. Reversement de la Taxe d'aménagement sur les zones d'activités à Mayenne Communauté	52 000,00		
		3 950,00	Fonds de concours Mayenne Communauté pour équipement son salle du conseil (50% du HT)
	52 000,00	3 950,00	

	Dépenses 2022	Subventions 2022	COMMENTAIRES
Centre technique municipal			
Chariot écologique avec clé à chocs pour le garage	3 000,00		
Cric à boudins	750,00		
Cric oléopneumatique 20/40 Tonnes	1 750,00		
Vérin de fond de fosse et accessoires	9 500,00		
Caméra d'inspection réseau EU	1 700,00		
	16 700,00	0,00	
Action de communication			
Matériel informatiques et audio visuel	2 000,00		
	2 000,00	0,00	
Démocratie participative			
Projet air de jeux et fit park	50 000,00		
	50 000,00	0,00	
Fêtes et cérémonies			
Décoration des rues Charles de Gaulle et Saint Martin	10 000,00		crédit anticipé 2022
	10 000,00	0,00	
LA CALE			
Décors	10 000,00		crédit anticipé 2022
Accessibilité	10 000,00		
	20 000,00	0,00	
Edifices culturels et presbytère			
Etude sur la structure	20 000,00		
Rejointement mur limitrophe presbytère	10 000,00		
Changement de 4 baies linteaux avec anse de panier en bois Local St Vincent de Paul	30 000,00		
	60 000,00	0,00	
Cimetière			
Mur de mémoire et dalle de recouvrement des cavurnes	27 920,00		crédit anticipé 2022
Plaques nominatives pour les dispersions au jardin du souvenir	3 300,00		
Colonne équilatérale de mémoire en granit poli	900,00		
	32 120,00	0,00	
SÉCURITE PUBLIQUE			
Enveloppe pour système de vidéoprotection sur les équipements communaux et sur les entrées et sorties de la Ville par système d'identification des véhicules	75 000,00		
	75 000,00	0,00	

	Dépenses 2022	Subventions 2022	COMMENTAIRES
Ecoles maternelles			
Remplacement sol amortissant aire de jeux école l'Angellerie	8 500,00		
Remplacement sol amortissant aire de jeux école Paul Eluard	8 500,00		
Acquisition structure de jeux école Charles Perrault	15 000,00		
Remplacement de 3 stores bannes cours classe petite section Paul Eluard (10,8ml)	5 000,00		
3 aspirateurs sans fil	6 000,00		
3 Colonnes vestiaires casiers personnels	1 750,00		
Mobilier : tables extérieur; équipement plain air et table d'activités	3 000,00		
12 tabourets ATSEM pour le travail auprès des enfants	3 500,00		
	51 250,00	0,00	
Ecoles primaires			
Travaux école Jules Ferry : démolition et reconstruction mur de soutènement; reprises des fissures; aréation vide sanitaire pour conformité radon	73 000,00		
3 Colonnes vestiaires casiers personnels	1 750,00		
12 tableaux liège pour affichage travaux d'enfants	2 700,00		
	77 450,00	0,00	
Ecoles primaires privées			
30 capteurs CO2 dans les écoles privées	3 000,00		
	3 000,00		
Groupes scolaires			
Travaux de rénovation énergétique école P&M Curie primaire avec Maîtrise d'œuvre externe (10% des travaux HT) et SPS	300 000,00		
Etude pour projet de cours végétalisées groupe scolaire Paul Eluard	20 000,00		
	320 000,00	0,00	
Restauration scolaire			
Etude sur la structure du bâtiment restaurant municipal	21 600,00		
	21 600,00	0,00	

	Dépenses 2022	Subventions 2022	COMMENTAIRES
Parc de loisirs du plan d'eau			
Remplacement des 2 passerelles de la coulée verte	46 000,00		
	46 000,00	0,00	
Hall d'expositions			
Diagnostic geotechnique Mission G5 Devis ISROG	10 800,00		
	10 800,00		
Salle polyvalente			
Remplacement éclairage	7 100,00		
Bande de roulement résine epoxy pour gradin mobile	20 000,00		
	27 100,00	0,00	
Visitation			
Travaux électricité	60 000,00		
	60 000,00		
Théâtre			
Remplacement éclairage	8 640,00		
Remplacement huisseries	120 000,00		
	128 640,00	0,00	
Salles de sport			
Travaux salle de sports Robert BURON	35 000,00	60 000,00	crédit anticipé 2022
Travaux salle de sports Robert BURON		394 519,00	DETR DSIL Delib 26 du 9/12/21
Remplacement poutre de Gym Salle Robert BURON	1 000,00		
Mobilier salle Robert BURON : barrières, corbeilles, table pique-nique	6 000,00		
Remplacement matériel d'entretien pour les salles de sports	3 000,00		
Boulodrome : désamiantage + couverture charpente et aménagement intérieur	515 000,00		
Remplacement du Filet de séparation coulissant entre la partie escalade et le terrain de sport. Salle Jules Ferry	18 000,00		
Poteaux de badminton pour les salles Jules Ferry et Robert Buron	12 000,00		
Mobilier de bureau pour le club house de Robert Buron (bureau armoire chaises)	6 000,00		
Remplacement Machines cardio pour la musculation salle Lucie Aubrac (vélos, rameurs)	12 000,00		
Remplacement Matériel de musculation salle Jules Ferry (2 bancs de musculation, poids)	1 800,00		
Remplacement du Tableau d'affichage salle Jules Ferry 2	3 600,00		
Relamping salle Jules Ferry n°1	6 000,00		
	619 400,00	454 519,00	

	Dépenses 2022	Subventions 2022	COMMENTAIRES
Terrain de football Synthétique			
Micro trateur pour tracter la balayeuse du terrain synthétique	11 000,00		
	11 000,00	0,00	
Piste PUMPTRACK			
Etude conception du pumtrack avec espcaes de jeux appareils de sport et mobilier urbain	240 000,00	140 000,00	Agence Nationale du sport et Département
	240 000,00	140 000,00	
Maison de la Petite Enfance			
Restauration des 36m² des 2 terrasses extérieures en bois (des enfants et du personnel)	10 000,00		
	10 000,00	0,00	
CCAS			
Mobilier pour le nouveau site rue Château Trompette	25 000,00		Crédit anticipé 2022
	25 000,00	0,00	
SOLIDARITÉ			
Sécurisation du Local SDF : installation système DIGICODE	1 500,00		
	1 500,00	0,00	

	Dépenses 2022	Subventions 2022	COMMENTAIRES
Parc privé de la Ville			
Travaux d'électricité local CCAS rue du Château Trompette + menuiserie et reprises des sols + interphone	31 790,00		
Rénovation 2 logements d'accueil d'urgence route d'Ambrières : 1 T1 et 1 T4 : remplacement menuiseries, ventilation, sanitaires, carrelage et peintures	70 000,00		
Mobilier pour 2 logements 18 rue Dupont Grandjardin	5 000,00		
Travaux maison des familles de Brossolette : diag toiture, aménagement intérieur mobilier, aménagements extérieurs et diverses réparations	55 200,00	2 200,00	CAF
	161 990,00	2 200,00	
Aides aux façades			
Subvention façades du centre-ville . Enveloppe annuelle	30 000,00		
	30 000,00	0,00	
Eaux pluviales			
Renouvellement conduites d'eaux pluviales rue Fontaine,rues du Dr Morisset des Pescheries Charles Blois et Volney + 100 m de réseaux divers	110 000,00		En lien avec l'effacement de réseaux et le budget annexe eau et assainissement
	110 000,00	0,00	
Propreté urbaine			
Renouvellement du matériel thermique : souffleur, débroussailleuse ..	2 900,00		
Remplacement porte toilettes publiques place des Halles	2 200,00		
	5 100,00	0,00	
Eclairage public			
Convention TEM	1 000 000,00	112 500,00	Sub TEM
	1 000 000,00	112 500,00	
Mobilier urbain			
Bancs et corbeilles (dotation annuelle pour renouvellement et demandes nouvelles)	10 000,00		
Achat et installation de 2 modules de stationnement sécurisés et fermés pour les vélos : centre-ville; gare routière ...	25 000,00		
	35 000,00	0,00	

	Dépenses 2022	Subventions 2022	COMMENTAIRES
Aménagements			
Maîtrise d'œuvre privée pour les études VRD : bd de l'Europe; Mendès France; Rue Volney; Saint Léonard; Peyennières et Quai Waiblingen	100 000,00		
Aménagement global du passage du Louvre suite travaux salle Jean Collet	40 000,00		
Mobilier urbain passage du Louvre et espace vert	5 000,00		
Effacement de réseaux rue Fontaine électrique, téléphonique et éclairage public	106 403,00		Crédit anticipé 2022
Effacement de réseaux rues Dr Morisset et des pescheries: électrique, téléphonique et éclairage public	154 267,00		Crédit anticipé 2022
Stabilisation du talus rue des Vallées Etude de projet en phase PRO et DCE/ACT	50 000,00		
Travaux aménagement d'un chemin d'accès piéton reliant le chemin de halage à la rue des Vallées	5 000,00		
	460 670,00	0,00	
Voirie			
Panneaux de signalisation 30km/h	1 992,00		
2 Radars pédagogiques à panneau solaire	8 000,00		
Attelage rotatif et inclunable de godets	30 000,00		
Bétonnière électrique de 200 litres	1 500,00		
Kit billeur pneumatique pour signalisation horizontale	6 000,00		
Marteau piqueur de 20kg	2 000,00		
Plaque vibrante	2 000,00		
Aménagement rue Fontaine	15 750,00		En lien avec l'effacement de réseaux
Aménagement rue des Pescheries	18 000,00		En lien avec l'effacement de réseaux
Aménagement rue Charles de Blois et giratoire	80 000,00		
Aménagement rue du Dr Morisset	22 500,00		
Aménagement voie verte Réaumur et rue Madeleine	10 000,00		
Fonds de concours rue du Fauconnier au lotisseur Petite et grande Bretonnière	50 000,00		
	247 742,00	0,00	

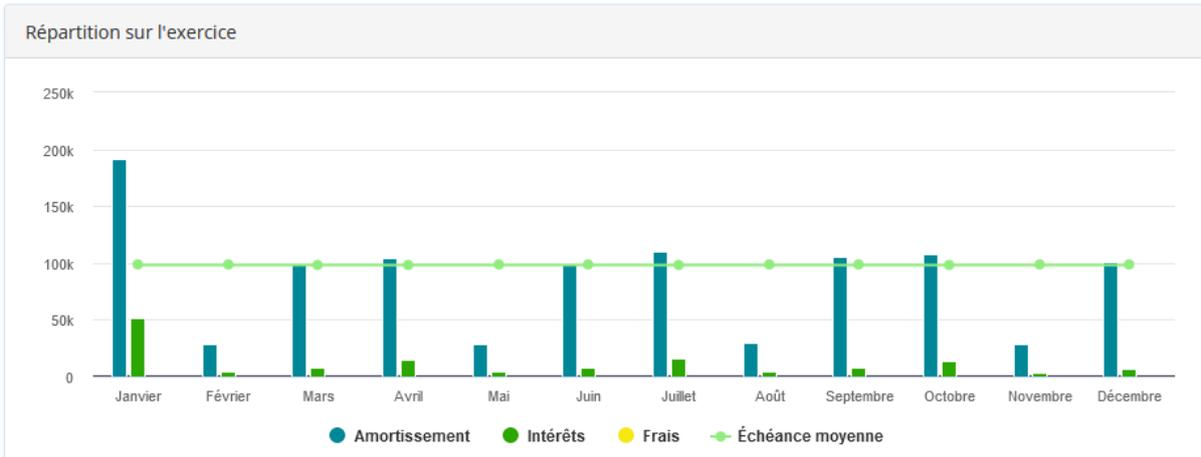
	Dépenses 2022	Subventions 2022	COMMENTAIRES
Action en faveur du développement urbain			
Second Mandat d'étude à LMA pour restructuration site Rouillois	42 150,00		Crédit anticipé 2022
Travaux commandés par LMA pour site Rouillois	257 900,00	500 000,00	Sub REGION notifiée du 29/11/2021
Etudes habitat/urbanisme (Pommier Brossolette et Gutenberg)	50 000,00		
Habitat dégradé : travaux de mise en sécurité des immeubles en situation de péril	20 000,00		
Enveloppe Acquisitions foncières	30 000,00		
Acquisitions foncières la Chevallerie 115 € et la Ronceraie 1€ (CM du 17/03/2022)	2 000,00		
	402 050,00	500 000,00	
Petites Villes de Demain			
Revitalisation de Mayenne : acquisitions, démolition, travaux pour revente	140 000,00		
Revitalisation de Mayenne : études	20 000,00		
	160 000,00	0,00	
Espaces verts			
Toudeuse frontale en remplacement de l'ancienne	35 000,00		vente de l'ancienne à 5 500 heures mise en sécurité + ergonomie
Enrouleur sur citerne avec système pivotant	1 800,00		mise en sécurité
Remplacement aire de jeux Parc du Château	30 000,00		mise en sécurité
Remplacement des toiles d'ombrage, écrans de la serre	31 000,00		mise en sécurité et conditions de travail
	97 800,00	0,00	
Marchés			
Acquisitions de panneaux	1 000,00		
	1 000,00	0,00	
TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2022	5 412 000,00	1 308 969,00	

3) Les reports de 2021

Les reports de crédits correspondent aux devis signés (engagés comptablement) jusqu'au 31/12/ 2021 pour lesquels les travaux sont en cours ou à venir. Leurs montants sont inscrits à hauteur de **3 048 061 €**. On trouve en particulier : la fin des travaux du terrain synthétique (251 862 €), les travaux salle Robert Buron (786 038 €), les travaux confiés au TEM en éclairage public (818 272 €), l'aménagement des cavurnes au cimetière (78 866 €), le diagnostic sur le patrimoine bâti (69 168 €), l'aménagement des futurs locaux du CCAS rue Château Trompette (55 049 €), le schéma directeur des eaux pluviales (83 945 €), les travaux de voirie rue du Prieuré de Berne, rue du Fauconnier ... (431 201 €), l'acquisition immobilière rue Blériot (55 000 €)...

V) La structure de la dette

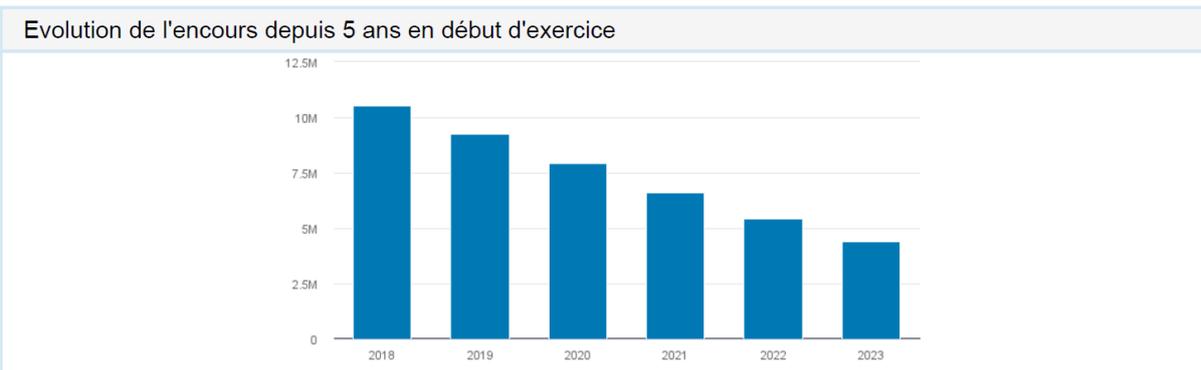
Sur l'exercice 2022 la répartition des frais du remboursement de la dette est la suivante (échéance moyenne mensuelle de 100K€)



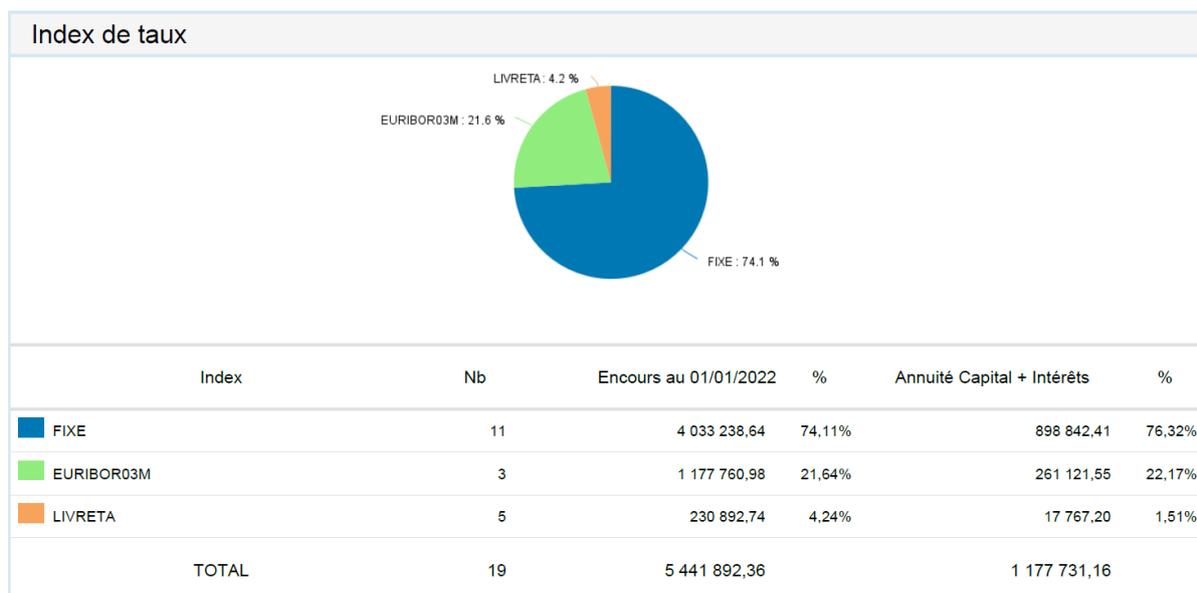
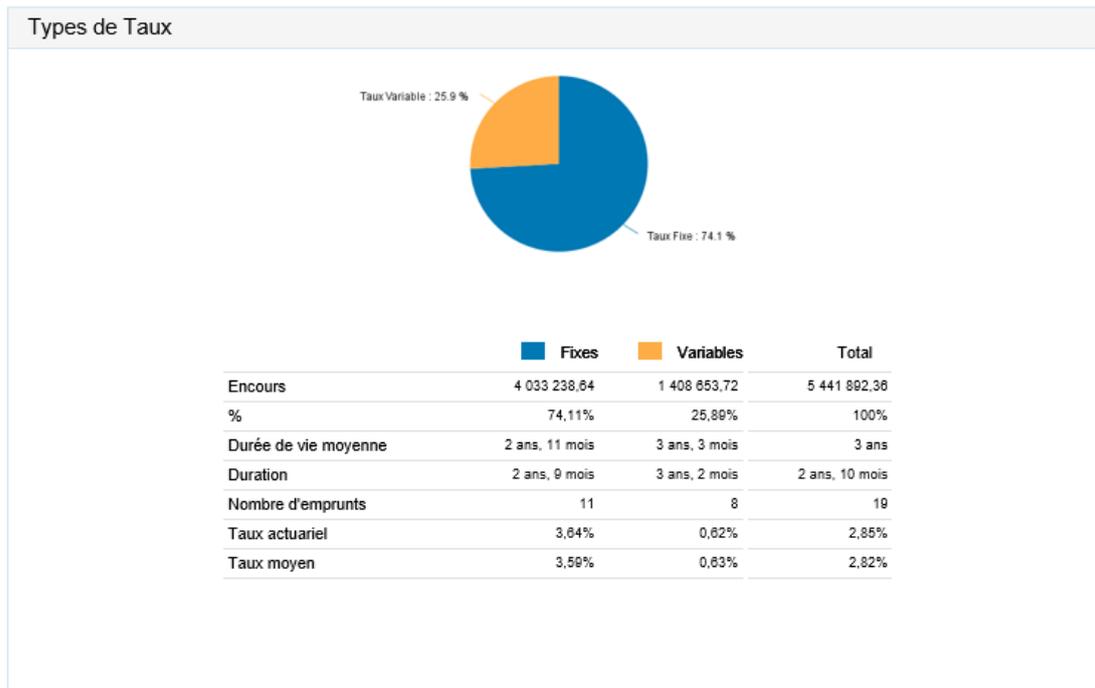
Charges Financières en 2022

Annuité	1 177 731,16	Amortissement	1 033 141,41	Intérêts Emprunts	144 589,75
---------	--------------	---------------	--------------	-------------------	------------

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de dette de la Ville s'élève à **5 441 892 €** avec un taux moyen de l'exercice 2,82 % sur un total de 19 prêts (deux prêts se sont éteints en 2021).



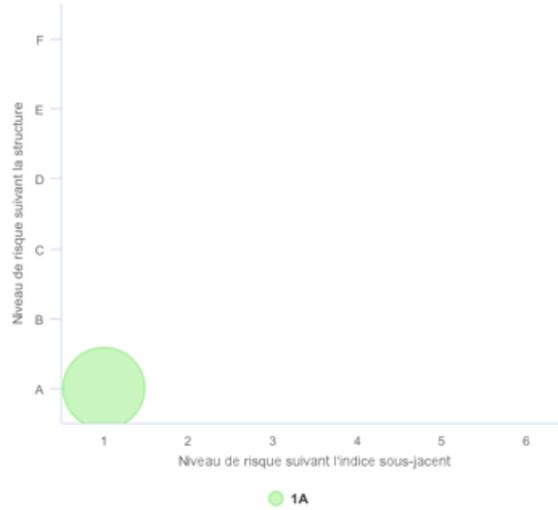
La répartition de notre dette par risque de taux est **équilibrée** :



C'est une dette **simple et sécurisée** selon la charte de bonne conduite.

Charte Gissler

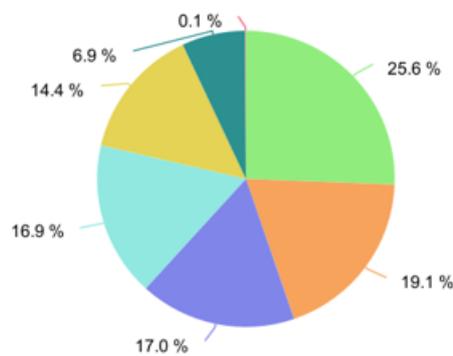
Classification de l'encours au 01/01/2022 en début de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2022	%
1-A	5 441 892,36	100,00%
TOTAL	5 441 892,36	100 %

Notre dette est détenue par une **large diversité** de prêteurs :

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
C.L.F./DEXIA	-	25,62	1 393 990,87
Caisse des Dépôts et Consignations	-	19,13	1 041 083,90
Crédit Mutuel	-	17,01	925 708,60
Caisse d'Épargne	-	16,89	919 211,42
Crédit Coopératif	-	14,37	781 824,32
Caisse de Crédit Agricole	-	6,89	375 000,00
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	-	0,09	5 073,26
TOTAL			5 441 892,36

VI) La Synthèse du budget 2022

Le budget comprend des opérations réelles et des opérations d'ordre qui correspondent à des écritures comptables internes sans flux financier. Elles sont comptablement **neutres** (dépenses = recettes). On trouve notamment les écritures liées aux amortissements des biens avec la constatation de la dépréciation du bien en dépense de fonctionnement et le dégagement de ressources pour renouveler ce bien en recette d'investissement.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	16 152 297	Recettes réelles	17 125 286
Dépenses d'ordre entre sections	738 713	Recettes d'ordre entre sections	261 314
Virement à la section d'investissement	3 167 862	Résultat reporté de 2021	2 672 272
20 058 872 €		20 058 872 €	

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	9 494 761	Recettes réelles	3 128 059
Dépenses d'ordre	261 314	Recettes d'ordre	738 713
Résultat reporté de 2021	2 723 412	Besoin de financement de 2021	4 544 853
		Virement de la section de fonctionnement	3 167 862
		Emprunt d'équilibre 2022	900 000
12 479 487 €		12 479 487 €	

VII) LES RATIOS

INFORMATIONS STATISTIQUES Insee 1 ^{er} janvier 2022	Valeurs
Population totale (municipale et comptée à part)	13 503
Nombre de résidences secondaires (*)	127
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes de MAYENNE COMMUNAUTÉ	

INFORMATIONS FISCALES - Fiche DGF 2021					
Potentiel fiscal et financier 4 taxes		Valeurs par habitant pour la commune		Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier	Fiscal	Financier	Fiscal	Financier
15 885 624	16 631 147	1152,13	1206,20	1071,45	1157,14

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS		Valeurs	Moyennes nationales de la strate(4)
1	Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / Population	1 185	1 038
2	Produit des impositions directes (1) / Population	481,56	563
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 268,26	1228
4	Dépenses d'équipement brut / Population	309	274
5	Encours de dette / Population	403,01	789
6	Dotation globale de fonctionnement estimée (2) / Population	86,69	176
7	Dépenses de personnel nettes(3) / Dépenses réelles de fonctionnement	52,6%	61,0%
9	Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / Recettes (marge d'autofinancement courant)	100,35%	91,1%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	22,6%	22,3%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (taux d'endettement)	31,8%	64,2%

(1) Produit des 3 taxes (73111)

(2) DGF non notifiée à la date de vote du budget (DGF= dotation forfaitaire+DSU+DSR+DNP)

(3) Dépenses de personnel (012) - mises à disposition (7084)

(4) DGCL les finances des communes 2020- communes de + de 10 000 hab